



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2013/03/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 13 MARS 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	41

DATE DE LA CONVOCATION

1 mars 2013

L'an deux mille treize, le 13 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la commune de Masbaraud-Mérignat sur la convocation en date du 1 mars 2013, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, DUGUAY, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PAMIES, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEFAURE, LABORDE, LAKROUF, TIXIER, RIGAUD, MEYER, MERLYNCK.

MMES SPRINGER, POUGET CHAUVAT, BATTISTON, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC.

Suppléants : MME COUCAUD,
MM AGUIRRE, VIREVIALLE.

Excusés : MMES JOUANNETAUD, CAPS, COULAUD.
MM PETIT-COULAUD, PEROT

OBJET : Versement d'une subvention au comité d'organisation du tour cycliste masculin du Limousin 2013

Le Président fait état au Conseil d'une demande de subvention par Tour du Limousin Organisation, structure en charge de l'organisation de la 46^{ème} édition du Tour cycliste masculin du Limousin, du 21 au 23 août 2013.

Le Président rappelle que par délibération en date du 17 octobre 2005, le Conseil communautaire avait versé une subvention de 10 671 € au comité d'organisation de ce tour pour l'organisation d'une étape sur la Communauté de communes le 17 août 2006 avec village départ à Bourgneuf.

Il indique la volonté de ce comité d'organiser de nouveau le départ et le passage d'une étape sur le territoire de la Communauté de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière. Le départ de la 4^{ème} et dernière étape aura lieu à Bourgneuf le vendredi 23 août 2013. Il précise que le Président du comité d'organisation du tour s'est engagé à faire traverser un maximum de communes de la Communauté de communes lors de cette étape, étant attendu que le départ réel de la course sera donné à Masbaraud-Mérignat. Les communes traversées seront : Masbaraud-Mérignat, Bosmoreau-les-Mines, Bourgneuf, Faux-Mazuras, Mansat-la-Courrière, Soubrebot, Saint-Pierre-Bellevue, Royère de Vassivière (dont lac de Vassivière) avant sortie du département pour l'arrivée finale à Limoges.

Le Président ajoute que, à l'occasion de la 3^{ème} étape, Rochechouart-Ambazac, le jeudi 22 août 2013, deux autres communes de l'intercommunalité seront aussi traversées en partie : Saint-Martin-Sainte Catherine et Saint-Pierre-Chérignat.

Cette épreuve regroupe des coureurs cyclistes de renommée nationale et internationale et est couverte par les médias régionaux et nationaux.

Considérant l'envergure et la notoriété de cette compétition ainsi que la rareté de ce type d'événements sur le territoire intercommunal ;

Considérant les flux potentiels de visiteurs qu'est susceptible de drainer le départ d'une étape à Bourgneuf et les animations qui en découlent (village étape...);

Considérant l'opportunité de faire découvrir au niveau national le territoire de la communauté de communes, ses richesses naturelles et patrimoniales, et également les retombées générées sur les activités commerciales, les hébergements et la restauration ;

La Président soumet au conseil la possibilité d'une intervention financière de la Communauté de communes pour aider à l'organisation d'une étape du tour du Limousin. Il explique que le budget total de l'évènement est de 610 000 €.

La participation financière demandée par le comité d'organisation du Tour cycliste international du Limousin est de 14 000 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 14 000 € au comité d'organisation du tour international du limousin pour le déroulement d'une étape sur le territoire de la communauté de communes.
- Dit que cette somme sera inscrite au budget général 2013.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Masbaraud Mérignat, le 13 mars 2013
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD